



COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016 À NÈGREPELISSE

Étaient présents :

MM. MAFFRE Christian (*Président*), BAYLAC Fernand (représentant Daniel DURAND), BERTELLI Jean-Claude, BONHOMME François, BROENS Geneviève, CABIANCA Angélo, CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, COUDERC Anne-Marie, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, ESPINOSA Georges, IMBERT André, JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, LAMERA Émeline, MARTINEZ Ghislaine, MASSAT André, MASSIP Éric, MONESMA Michel, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, RAEVEN Pierre, SERRA Gabriel (représentant Florence DANTHEZ), SOULIÉ Jacques, TILLON Georgette, TOURREL Pierre (représentant Maurice CORRECHER), TSCHOCKE Christian, VALETTE Christian (représentant Guy ROUZIÈS), VALETTE Gilles

Étaient absents excusés :

Élus : MM. CORRECHER Maurice, DANTHEZ Florence, DURAND Daniel, ROUZIÈS Guy, VIROLLE Alain

Conseillers départementaux : Mme CABOS Véronique

Étaient également présents : MM. DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 04 juillet 2016 à Mirabel

2- Désignation d'un secrétaire de séance

M.CALMETTES Jacques est désigné secrétaire de séance.

3- Trois décisions modificatives

Les trois décisions modificatives suivantes sont votées à l'unanimité :

DM 1 : VIREMENT DE CRÉDITS AU COMPTE 28184

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant

		28183 (040) – 01 : Matériel de bureau	-166.80
		28184 (040) – 01 : Mobilier	166.80
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	0.00

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
6811 (042) – 01 : Dot aux amort immo	-166.80		
6811 (042) – 01 : Dot aux amort immo	166.80		
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	0.00

DM 2 : VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
2158 (21) – 020 : autres install, matériel	-400.00	021 (021) – 01 : Virement sect° fonct°	1 000.00
2182 (21) – 020 : matériel transport	400.00		
2182 (21) – 020 : Matériel de transport	500.00		
2183 (21) – 020 : Matériel de bureau	500.00		
TOTAL DEPENSES	1 000.00	TOTAL RECETTES	1 000.00

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
023 (023) – 01 : Virement sect° Invest	1 000.00		
6226 (011) – 833 : Honoraires	-1 000.00		
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	0.00

TOTAL GENERAL DEPENSES	1 000.00	TOTAL GENERAL RECETTES	1 000.00
-------------------------------	-----------------	-------------------------------	-----------------

DM 3 : VIREMENT AU CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction - Opération	Montant
6226 (011) – 33 : Honoraires	-1 240.00		
6228 (011) – 33 : Divers	-5 000.00		
6332 (012) – 020 : Cotisations FNAL	20.00		
6336 (012) – 020 : Cotisations CNFPT	700.00		
6338 (012) – 020 : CSARG	20.00		
64111 (012) – 020 : Rému principale	-300.00		
64131 (012) – 020 : Rémunération	-750.00		
64138 (012) – 020 : Autres indemnités	-3 500.00		
64168 (012) – 020 : Emplois d'insertion	9 000.00		
6451 (012) – 020 : URSSAF	900.00		
6453 (012) – 020 : Caisses de retraites	-450.00		
6454 (012) – 020 : ASSEDIC	600.00		
TOTAL DEPENSES	0.00	TOTAL RECETTES	

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Contrat Régional Unique (CRU) du Pays Midi-Quercy

- ✗ Information sur le Comité de pilotage Stratégique et de suivi (CPSS) du 23/19/16 à la CC TVA

Voir le document d'appui pages 15 à 17 Programmation 2016 suite au CPSS du 23/09/16 (plans de financement pas encore stabilisés)

Il est précisé que cette nouvelle programmation du CRU Pays MQ a permis de proposer :

- 29 opérations réparties sur les 5 Mesures du CRU PMQ
- Un coût global d'opérations élevé de 13 478 829 € HT, qui s'explique par la présence de plusieurs gros projets d'investissement publics pour répondre à des besoins croissants de la population (espaces socio-culturels et sportifs à Nègrepelisse, Molières ; Ecoles Bpos de Saint-Antonin Nv,...) : ces projets **intègrent fortement l'exemplarité énergétique**

Ainsi, Plusieurs opérations ont bénéficié du programme TEP CV qui vient d'être finalisé (2^{ème} tranche de 1.5 M€ signée en juillet 2016) et qui s'inscrit pleinement dans la Mesure 3 du CRU dédiée à la transition énergétique.

- Certaines opérations inscrites ont ou pourront solliciter du LEADER V, car répondant aux objectifs du Plan de développement validé (conventionnement LEADER signé depuis juillet 2016).

Cette programmation 2016 du CRU PMQ sera présentée en Commission Permanente de la Région d'ici la fin de l'année ainsi qu'au Conseil départemental, ce qui permettra de consolider les plans de financement par opération.

2- Contrat de Ruralité du PMQ

- ✗ Information sur l'avancement de l'élaboration du Contrat de ruralité :
 - Réunion d'information du 09/09/16 à Septfonds
 - 07/10/16 : Réponses des communes/EPCI à l'appel à projets réalisé par le PETR
 - Réunion technique du 13/10/16 à la Sous-Préfecture de Castelsarrasin
 - Calendrier prévisionnel pour l'élaboration du Contrat de ruralité

Voir le document d'appui pages 18 à 21 "Le dispositif des contrats de ruralité » par la CGET".

Un listing des projets remontés, suite à l'appel à projet auprès des communes et EPCI, a été distribué en séance (cf : en annexe du compte rendu) .

M.MAFFRE a évoqué la réunion du 13/10/16 à la Sous –Préfecture de Castelsarrasin en présence du Sous –Préfet, des services du Conseil Régional, Conseil Départemental, du SGAR

...

Cette réunion a précisé les critères des projets à inscrire au Contrat de ruralité :

- *Projet supérieur à 50 K€*
- *Projet ayant un impact et s'inscrivant dans une logique de projet supra-communale (privilégier la mutualisation des équipements, comme par exemple les Maisons de santé ...) et/ou des thématiques de notre Projet de développement durable de territoire du PMQ (ex : Plan Climat, projet PAH , politique touristique globale, Projet Alimentaire de territoire,...)*

- Les projets à inscrire en 2017 doivent être prêts à être engagés en 2017
- Les projets répondant aux 100 mesures pour la ruralité présentées lors des CIR (Comité interministériels pour la Ruralité) sont prioritaires.

Le Contrat de ruralité permet notamment de capter une dotation spécifique du FSIPL (Fonds de soutien à l'investissement public) dédié au Contrat de ruralité d'un montant de 216 M€ au niveau national (20 M€ pour la Région Occitanie).

La réunion a permis de donner un premier avis de principe sur la liste des projets évoqués ci-dessus, en pointant d'ores et déjà les projets qui ne sont pas éligibles.

Il a donc été demandé de faire avancer au niveau 3 (dossier complet prêt à être déposé) les projets 2017 qui sont éligibles, afin de pouvoir préparer la programmation 2017 du contrat de ruralité.

Les autres dossiers 2018, 2019, 2020 seront également mentionnés dans le Contrat de ruralité à titre indicatif.

M.MAFFRE a rappelé que notre Projet de développement durable de territoire (2015-2020), le CRU (2015-2017), le programme LEADER (2014-2020) et le futur Contrat de ruralité (2017-2020) sont liés et cohérents car ils répondent à des objectifs validés collectivement sur un même territoire inscrit dans la durée.

3- Programme LEADER V MQ

✱ Délibérations modificatives pour 2 demandes de subventions LEADER du PETR :

- Délibération sur TEP CV 2015

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME D' ACTIONS « TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

Le 18 décembre 2015, Monsieur le Président informait le Comité Syndical que le PETR avait été retenu comme lauréat à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et qu'une convention avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie avait été signée le 09 septembre 2015.

Monsieur le Président rappelait également que ce fond TEPCV permettait de financer tout un programme d'actions dont certaines étaient co-financées à LEADER.

Le plan de financement de l'opération présenté et validé lors de la séance du 18 décembre 2015 était le suivant :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Actions TEP CV portées par le PETR :			
- Etude méthanisation : 19 300€ TTC	68 100€	Etat via convention TEP CV sur actions TEP CV :	21 580 €
- Living Lab : 24 100€TTC			
- Achat de vélos électriques : 15 000€HT		Leader V MQ (48%)	42 768 €
- Création d'une plateforme mobilité : 9 700€TTC			
Ingénierie interne pour TEP CV :	21 000 €		

Poste chargé de mission sur 2ème semestre 2015		Autofinancement Pays Midi-Quercy	24 752 €
TOTAL	89 100 €	TOTAL	89 100 €

Afin de bien intégrer le programme LEADER, il est nécessaire de scinder le programme d'actions en 2, d'une part l'animation (interne et externe) qui relève de la fiche action n°1 et d'autre part les investissements qui relèvent de la fiche action 5.

Le nouveau plan de financement du « **Programme expérimental en faveur de la transition énergétique sur le Pays Midi-Quercy** » relevant de la fiche action n°1 est le suivant :

DEPENSES en €TTC		RECETTES en €	
Actions TEP CV portées par le PETR : - Etude méthanisation : 19 268€ TTC - Living Lab : 24 100€TTC - Création d'une plateforme mobilité : 9 700€TTC	53 068€	Etat via convention TEP CV sur actions TEP CV :	18 330 €
		Leader V MQ	33 720 €
Ingénierie interne pour TEP CV : Poste chargé de mission sur 2ème semestre 2015	21 199 €	Autofinancement Pays Midi-Quercy (dont 7363€qui appellent le leader)	22 217 €
TOTAL	74 267 €	TOTAL	74 267 €

Le nouveau plan de financement du programme « **d'expérimentation de solutions d'éco mobilité sur le Pays Midi-Quercy** » relevant de la fiche action n°5 est le suivant :

DEPENSES en €TTC		RECETTES en €	
Achat de vélos électriques	17 940 €	Etat via convention TEP CV sur actions TEP CV :	10 382 €
		Leader V MQ	13 958 €
Achat voiture électrique	12 934 €	Autofinancement Pays Midi-Quercy (dont 359€qui appellent le leader)	6 534 €
TOTAL	30 874 €	TOTAL	30 874 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour le programme d'actions « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

- o Délibération sur l'animation du programme Leader 2015

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU PROGRAMME LEADER V (2014-2020) – ANNÉE 2015 (2ÈME SEMESTRE)

Le 03 juillet 2015, Monsieur le Président informait le Comité Syndical que le PETR avait répondu le 30 novembre 2014 à l'appel à candidature lancé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour le programme européen LEADER 2014/2020.

Le PETR du Pays Midi-Quercy chargé de l'animation et de la gestion du programme Leader 2014/2020 mobilise plusieurs agents de la collectivité. Cependant compte tenu du retard pris pour la validation de nos fiches actions, la programmation n'a pas pu débuter en 2015. Aussi, il convient d'alléger le plan de financement en retirant des coûts salariaux initialement prévus.

Le plan de financement de l'opération pour le second semestre 2015 présenté et validé lors de la séance du 03 juillet 2015 était le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement <i>(Salaires et frais de déplacements)</i>	49 549 €	U.E. (Leader) (60%)	30 329 €
Communication	1 000 €	Conseil Départemental 82 via leader (hors poste chef culturel) (15.5%)	7 849 €
		Autofinancement (24.5%)	12 371 €
Total Dépenses HT	50 549 €	Total Recettes	50 549 €

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement <i>(Salaires et frais de déplacements et cout indirects)</i>	38 631 €	U.E. (Leader) (60%)	24 068 €
Achats et équipements	1 483 €	Conseil Départemental 82 (acquise)	7 835 €
		Autofinancement	8 211 €
Total Dépenses TTC	40 114 €	Total Recettes	40 114 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour l'opération « Animation et gestion (2^{ème} semestre 2015) du programme Leader Pays Midi-Quercy 2014/2020»
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

1- Habitat-urbanisme-planification

* Projet de SCOT du Pays MQ :

Voir note d'information dans le document d'appui pages 22 à 39 concernant notamment :

- Appui financier à l'élaboration du SCOT du Pays Midi-Quercy pour l'année 2016 : réponse favorable à l'appel à projet national SCOT ruraux.
M.MAFFRE a précisé que l'aide obtenue de 37 100€, est une première tranche, qui pourra être complétée par deux autres tranches complémentaires de dotation qui pourront être obtenues à partir de 2017 en fonction de l'avancement de l'élaboration du SCOT.
- Réunion du Bureau du PETR du 30/09/16 : informations relatives à l'urbanisation limitée dans les communes non couvertes par un SCoT, décision sur la demande de dérogation au titre de l'article L. 142-5 du code de l'urbanisme adressée par la Commune de Saint-Cirq dans le cadre de la révision de la carte communale

M.MAFFRE a évoqué cette première réunion du Bureau depuis sa prise de compétence concernant les demandes de dérogation au titre de l'article L. 142-5 .

Il a expliqué le travail de préparation conséquent que cela demande au PETR pour répondre à cette obligation du PETR jusqu'à la fin de l'année 2016, au détriment de l'avancement de l'élaboration du SCOT (préparation de la commande publique relative à l'élaboration du SCOT prévue au 1^{er} trimestre 2017) .

- Autres demandes de dérogation adressées au PETR du Pays Midi-Quercy, autres informations...

* Information sur la plateforme rénovation habitat privé du PMQ :

- *Voir note /fiche bilan de 10 mois d'activité (page 40 du document d'appui)*

Ce nouveau service créé depuis 10 mois connaît un vif succès, même si les sollicitations ont un peu baissé durant l'été .

Il a été demandé à l'assemblée de bien veiller à relayer l'information (notamment dans Bulletins municipaux et intercommunaux) sur ce dispositif dans leur commune et EPCI respectifs.

M.JEANJEAN et M.RAEVEN ont évoqué les deux réunions d'information organisées par le PETR et la Maison de l'Emploi MQ à Nègrepelisse et Caussade pour les entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) du Pays Midi-Quercy.

- *Information sur le renouvellement du poste jusqu'à fin 2017*

Il est proposé de renouveler, à partir du 19/10/2016, par un Contrat à Durée Déterminée (CDD) jusqu'à fin 2017, ce poste de conseiller en rénovation thermique auprès des habitants, occupé par M.CHALMEL Victor. Ce poste est financé à 90% par l'ADEME dans le cadre d'une convention d'objectifs de 3 ans (2015-2018).

* NATURA 2000 :

- Note d'information sur les sites Natura 2000 Gorges de l'Aveyron et Causse de Gaussou et sites proches :

Voir en page 41 du document d'appui note sur NATURA 2000.

2- Climat-énergies/TEP CV/PAT

* Validation de la 2ème tranche "Territoire à énergie positive pour la croissance verte"

- Signature officielle le 22 /07/16 à Paris
- Signature locale le 15/09/16 à Montricoux (Voir en pages 42 à 49 du document d'appui le powerpoint présenté)

Voir en page 50 du document d'appui le listing des projets retenus pour la 2^{ème} tranche.

M.TSCHOCKE Christian a évoqué l'impact conséquent pour le territoire induit par les actions inscrites dans les deux tranches TEP CV. Ainsi, ces actions vont permettre aux collectivités, particuliers concernés de réaliser environ 350 000€ d'économie annuelle en dépenses énergétiques.

Il a rappelé que la Région Occitanie vient de s'engager à être une « Région à énergie positive ».

M.MAFFRE a insisté sur le calendrier de réalisation des projets inscrits dans TEP CV (engager les actions avant fin 2017 et clôturer avant mi 2019) et sur la nécessité de solliciter spécifiquement le Conseil Régional pour les projets publics de réhabilitation thermique .

* Appel à projets « ENR Citoyennes » :

- *Délibération de principe du PETR*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : APPEL À PROJETS RÉGIONAL « ÉNERGIES COOPÉRATIVES ET CITOYENNES »

Monsieur le Président informe que la Région Occitanie a lancé un appel à projets pour financer la création de sociétés locales coopératives et citoyennes de production d'énergies renouvelables.

Cet appel à projet permet :

- De financer des études de faisabilités techniques et juridiques à 70% plafonnées à 50 000 €
- De bénéficier d'une avance remboursable de 10 000€ à 50 000 €
- De bénéficier d'une prime à la participation citoyenne de 1€ citoyen = 1 € région jusqu'à 100 000 €

Suite à une première réunion le 6 septembre 2016, Monsieur le Président propose de répondre à cet appel à projets avec la feuille de route suivante :

- Le Territoire du Pays Midi Quercy répondra à l'appel à projet régional
- Le PETR du Pays Midi-Quercy portera le projet jusqu'à la création de la structure coopérative.
- Créer une structure coopérative avec au moins deux types d'actionnaires : les collectivités locales et les habitants.
- Cette structure devra investir dans tous les types de projet en énergies renouvelables. Les projets suivants sont identifiés : centrales solaires sur les toitures de bâtiments communaux, unité de méthanisation vers Parisot et centrales hydroélectriques sur

l'Aveyron.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **VALIDE** les grandes lignes du projet
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant de répondre à cet appel à projets.

M.MAFFRE a précisé que cet appel à projets peut être une opportunité pour initier la création d'une structure territoriale en MQ dédiée aux énergies renouvelables intégrant la participation directe des habitants ; d'où l'importance de bien analyser le montage juridique le plus pertinent dans le cadre de cet appel à projets.

Il a également précisé que le PETR ne portera que l'étude de faisabilité de cette structure et qu'ensuite le fonctionnement structurel de cette entité sera pris en charge de façon autonome par les adhérents concernés.

Une question a été posée sur l'avancement du projet de méthanisation à Parisot.

M.MAFFRE a répondu que ce projet est à un stade très en amont et qu'une restitution d'une pré-étude de faisabilité a été reportée, faute de participants.

✱ Projet de convention avec ENEDIS :

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS (Ex-ERDF)

Monsieur le Président informe que la loi de transition énergétique prévoit la mise à disposition des collectivités des données relative à l'énergie. Dans ce cadre, le gestionnaire du réseau d'électricité ENEDIS (ex ERDF) propose la signature d'une convention de partenariat.

Elle permet de cadrer les mises à disposition d'expertise et le résultat d'éventuels calculs ou études paramétrés nécessaires à la mise en place du projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et les réflexions pour l'élaboration, actualisation de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement des initiatives locales menées par chacune d'elles dès lors qu'elles présentent un lien avec les objectifs fixés aux TEPCV et PCAET.

Cela vise notamment les sujets suivants :

- Le dimensionnement global des réseaux concernés par le TEPCV et PCAET ;
- Les sources de production renouvelables et leurs raccordements ;
- La maîtrise de l'équilibre consommation - production d'électricité sur le territoire ;
- Le développement de nouveaux usages, tels que les véhicules électriques, leur implantation sur le territoire local et les modalités de raccordement ;
- Les consommations unitaires de bâtiment avant/après rénovation et les éléments comparatifs d'efficacité énergétique ;
- La lutte contre la précarité énergétique ;
- Les gains CO₂, Tep, KWh obtenus du fait du TEPCV et PCAET;
- Tout projet d'expérimentation s'inscrivant dans le cadre défini par le TEPCV ou PCAET.

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions avec ENEDIS
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre ce projet.

✕ INFO sur prochaine saison Famille à énergie et le défi Classe énergie

La saison 2016-2017 du défi « familles à énergie positive » débutera par une soirée d'inscription le **Mardi 29 Novembre**.

Parallèlement, le Pays mène une opération défi Class'Énergie qui vise à diminuer les consommations d'énergie dans les établissements scolaires. Cette année, l'outil est expérimenté dans l'école de La Salvetat Belmontet. Le PETR du Pays Midi Quercy est accompagné par le CPIE Quercy Garonne qui a en charge l'animation pédagogique.

✕ Information sur l'appel à projet du Ministère de l'agriculture dans le cadre du PNA (programme national de l'alimentation) : à actualiser (PDA)

La Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt définit les nouvelles orientations du Gouvernement pour la « politique de l'alimentation ». Les priorités d'action sont centrées sur un nombre limité de thématiques, en cohérence avec les grandes priorités du Gouvernement, à savoir **la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial des actions**.

Au vu de la quantité et de la qualité de l'ensemble des projets qui avaient été présentés en 2014 et 2015 au niveau national, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) lance un nouvel appel à projets pour 2016.

Cette fois-ci, l'accent sera plus particulièrement mis sur l'émergence et la mise en œuvre **des projets alimentaires territoriaux (PAT)**.

De plus, cet appel à projet vise également au soutien de projets comportant une dimension environnementale forte. (cofinancement ADEME).

Cet appel à projets semble correspondre aux missions portées par le PETR depuis 2012 et déléguée l'an dernier à l'Association de Développement Rural du Pays Midi Quercy (cf convention de partenariat PETR/ADR dans le cadre de TEPCV) : poursuite de l'animation du Signe de reconnaissance territoriale « *Produits en Pays Midi Quercy* », développement de l'approvisionnement local en restauration collective et préfiguration d'un Projet Alimentaire de Territoire en Pays Midi Quercy depuis mi- 2016.

Le dossier de candidature doit être déposé au 30 novembre 2016.

- Le budget total alloué au programme s'élève à 2 M€ euros pour une subvention moyenne de 40 000 euros par projet.
- La liste des territoires sélectionnés sera connue fin Février et le projet pourra démarrer fin février 2017

Pour plus de détail sur cet appel à projet :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/L-appel-a-projets-national-PNA>

M.RAEVEN et M.MAFFRE ont précisé que ce nouvel appel à projet s'inscrit pleinement dans notre préfiguration du Projet alimentaire de Territoire initiée depuis mai dernier et notamment lors des ateliers PAT du 24 juin 2016 à Septfonds (site dédié à consulter <http://patpaysmidiquercy.jimdo.com/>)

3- PLIE du PMQ

✕ Financement de l'animation du PLIE du Pays Midi-Quercy 2017-2020

Le PETR du PMQ, porteur du Plan Local Insertion Emploi depuis près de 10 ans, doit répondre à l'appel à projet PDI/FSE du Conseil Départemental 82, qui assure le rôle d'organisme intermédiaire gestionnaire du Fonds Social européen (FSE).

Dans ce cadre il a été présenté en séance une délibération de principe pour un financement FSE et CD 82 pour la mise en œuvre du PLIE PMQ pour les années 2017-2020.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : FINANCEMENT DE L'ANIMATION DU PLIE DU PAYS MIDI-QUERCY 2017-2020

Monsieur le Président rappelle que le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi-Quercy est chargé de l'animation du PLIE du Midi-Quercy dans le cadre de la nouvelle programmation des Fonds Européens 2014-2020, comme indiqué dans la délibération 6 du 12 décembre 2014, précisant la signature du protocole d'accord du PLIE Pays Midi-Quercy pour la période 2015-2017. Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne assure le rôle d'organisme intermédiaire gestionnaire du FSE et le PETR du Pays Midi-Quercy assure l'animation du dispositif.

Suite à la parution de l'appel à projets départemental Fonds Social Européen 2017-2020, le PETR Pays Midi-Quercy sollicite un co-financement FSE auprès du Conseil Départemental de Tarn et Garonne dans le cadre du :

Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion,
Axe prioritaire 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion,
Objectif thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »

Le plan de financement de l'opération Animation du PLIE pour l'année 2017 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	27 443 €	FSE (CD82)	38 000 €
Fonctionnement	10 965 €	Autofinancement	408 €
Total Dépenses	38 408 €	Total Recettes	38 408 €

Le plan de financement de l'opération Animation du PLIE pour l'année 2018 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	27 443 €	FSE (CD82)	38 000 €
Fonctionnement	10 965 €	Autofinancement	408 €
Total Dépenses	38 408 €	Total Recettes	38 408 €

Le plan de financement de l'opération Animation du PLIE pour l'année 2019 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	27 443 €	FSE (CD82)	38 000 €
Fonctionnement	10 965 €	Autofinancement	408 €
Total Dépenses	38 408 €	Total Recettes	38 408 €

Le plan de financement de l'opération Animation du PLIE pour l'année 2020 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Dépenses de personnel	27 443 €	FSE (CD82)	38 000 €
Fonctionnement	10 965 €	Autofinancement	408 €
Total Dépenses	38 408 €	Total Recettes	38 408 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation du PLIE du Pays Midi-Quercy 2017-2020 »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

✱ Réponse à l'appel à projets Expérimentation Chômeur Longue Durée : délibération de principe

Voir note en pages 51 à 52 du document d'appui

M.PERN-SAVIGNAC Fabienne a évoqué la démarche entreprise pour répondre à cet appel à projets national innovant. Des ateliers coopératifs ont été organisés dans chaque commune volontaire pour cet appel à projet et ont permis par des techniques d'animation participatives de faire remonter de nombreuses pistes de nouvelles activités à initier avec des chômeurs longue durée.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : APPEL À PROJETS POUR « L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (ETCLD) »

Le parlement national a voté à l'unanimité, en février 2016, la loi relative à l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée (ETCLD). Le principe de ce dispositif est de rediriger les coûts de la privation de l'emploi pour financer de nouvelles activités utiles en assurant de bonnes conditions de travail. Depuis la parution des décrets d'application de juillet 2016, une expérimentation est proposée à dix territoires d'une taille de 5000 à 10000 habitants, dans le cadre d'un appel à candidatures se clôturant le 28 octobre 2016.

Le 5 septembre, les élus du PETR du Pays Midi Quercy et de la maison de l'emploi Midi Quercy ont organisé une consultation en direction des 49 communes du territoire Midi

Quercy pour solliciter des communes candidates souhaitant travailler sur cette expérimentation. Sept communes du Pays Midi Quercy ont manifesté leur intérêt pour cette expérimentation et présenté leur candidature.

Le Conseil Départemental, a été consulté et devrait apporter son soutien à cette démarche portée par le Pays Midi Quercy pour le compte du groupement des 7 communes s'inscrivant dans l'expérimentation.

La réunion d'un premier comité local d'expérimentation (CLE), qui a eu lieu le 23 septembre, a validé la candidature du Pays Midi Quercy et préparé les conditions de la réponse à l'appel à candidatures national à déposer avant le 28 octobre.

Ainsi l'organisation d'ateliers participatifs sur chacune des communes entre le 6 et le 13 octobre afin d'identifier collectivement de nouvelles activités utiles et créatrices d'emploi sur ce territoire a été actée.

Monsieur le Président précise que cette démarche de mobilisation des acteurs locaux, y compris des demandeurs d'emploi de longue durée, et de réflexion collective ne doit pas se limiter au dépôt de la réponse à l'appel à candidatures. Il s'agit bien d'un travail à long terme, dans lequel l'ensemble des communes du territoire Midi Quercy sera impacté.

En accord avec ces principes, Monsieur le président propose donc de soutenir une réponse à l'appel à candidatures proposé par la Commission Nationale d'Expérimentation contre le Chômage de Longue Durée, portée par le PETR Midi Quercy,

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la proposition de déposer une candidature à l'expérimentation contre le chômage de longue durée en Pays Midi-Quercy
- **DONNE POUVOIR** au Président afin d'effectuer les démarches utiles

4- Tourisme : Pôle pleine nature Gorges de l'Aveyron

* Information sur la journée d'échanges autour du Pôle de pleine nature du 04/10/16 à Saint-Antonin –NV

16 communes du pays Midi-Quercy situées sur le zonage Massif Central ont été reconnues Pôle de Pleine nature en juillet 2015 par le Groupement d'intérêt Public Massif Central suite à la sélection d'un dossier de candidature déposé par le PETR du Pays Midi-Quercy fin mars 2015. Cette reconnaissance donne accès jusqu'en 2020 aux différents porteurs de projets publics et privés impliqués dans la structuration de la filière Pleine Nature à des financements croisés de la convention interrégionale et interdépartementale MASSIF ainsi qu'au fond européen FEDER.

Dès lors, des opérations d'aménagements, d'équipements, des animations, des actions de promotion et de communication ont pu être programmées pour une première période 2015/2016 avec comme opérateur chef de file le PETR du pays Midi-Quercy qui anime et coordonne l'ensemble du programme.

La journée d'échanges qui s'est déroulée le 4 octobre dernier à Saint Antonin Noble Val a permis de partager un bilan des réalisations de l'année 2016 (cf. diaporama en annexe pages 53 à 64) portées par six **maîtres d'ouvrages différents : la commune de Laguëpie, la commune de Saint Antonin Noble Val, la communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, le PETR du pays Midi-Quercy , le comité départemental de Canoë-kayak ainsi que la société SARL TURLANDE.**

Cette journée a aussi été l'occasion de présenter deux travaux en cours ; l'un sur la création de boucles cyclables, l'autre sur la réalisation d'une charte de design signalétique et mobilière.

Il a aussi été question d'échanger sur le prochain programme 2017/2018.

✘ Projet de délibération sur le programme 2017/2018 du PETR

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017/2018 DANS LE CADRE DU PÔLE DE PLEINE NATURE GORGES DE L'AVEYRON

Monsieur le Président rappelle que parmi les engagements du pôle de pleine nature Gorges de l'Aveyron figure la dimension animation et coordination assurée par un chef de file, garant des engagements administratifs, financiers et techniques. Le chef de file du Pôle est le PETR du Pays Midi-Quercy.

Celui-ci est chargé de l'animation et de l'évaluation de la stratégie et du suivi des actions conduites par les différents maîtres d'ouvrage inscrites au programme conventionné avec les partenaires financiers.

Cela consiste aussi en l'organisation de groupes de travail thématiques sur les différentes disciplines de la pleine nature, la mobilisation des partenaires techniques (DDCSPP, Agence de développement touristique, club et comités départementaux) autour de l'accompagnement des projets portés par les collectivités et entreprises, la participation au réseau des pôles situés sur le zonage MASSIF CENTRAL, le suivi des réalisations et l'évaluation des retombées économiques et sociales.

En tant que chef de file, le PETR assure aussi la constitution de dossiers groupés de demande de subvention et de paiement et la distribution financière de l'enveloppe aux différents porteurs.

Pour assurer ces missions, le PETR emploie un agent catégorie A à hauteur de 70% d'un ETP cofinancé dans le cadre de la convention MASSIF.

Par ailleurs, le PETR porte aussi des actions visant la structuration et la qualification de l'offre d'équipements et d'aménagements à travers notamment l'élaboration d'une charte de design signalétique et mobilière et la diversification de l'offre de pleine nature à travers la promotion de nouvelles pratiques et disciplines sportives.

Le PETR proposera donc un plan de financement prévisionnel de ces actions qui seront portées sur la période de 18 mois du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2018, impliquant un cofinancement du FEDER Massif, du FNADT et du CD82.

• **Programme d'actions 2017/2018 du PETR : Animation du pôle, soutien à l'innovation, structuration du partenariat**

Ingénierie interne d'Animation, suivi, évaluation du pôle (18 mois à 0.7 ETP)	30 656€
Frais de missions liés au poste de chargé de mission	2500€
Prestation externe pour la mise en place de prototypes dans le cadre du déploiement de la charte design signalétique et mobilière sur un site pilote et en partenariat avec le FAB Lab de Caylus (2017)	7000€
Soutien à la promotion de nouvelles activités de pleine nature et de nouveaux secteurs de pratique à travers un programme d'animations innovantes assurées par les clubs et entreprises de la pleine nature tout au long de l'année notamment durant l'événement OUTDOOR Roc'n eau (tyrolienne, cerf-volant, vol libre acrobatique, danse sur cordes, slackline, activités aquatiques sur les lacs de Caylus et Parisot, kayak-polo, kayak freestyle, randonnées à vélo VAE, randonnée nordique, géocatching ...) – 2017 et 2018	7000€
Participation à un salon des sports de nature (2018) dans le cadre du test de la charte design graphique en lien avec l'OTI et l'ADT	3000 €
TOTAL	50 156 €

• **Plan de financement**

		Recettes	Dépenses éligibles	Taux
FEDER	POI Massif central	20 062.40 €	50 156 €	40,00 %
REGIONS	Occitanie	0.00 €	0€	0.00 %
ETAT	FNADT	9 196.80 €	30 656 €	18.33 %
DEPARTEMENTS	82 Tarn-et-Garonne	7 523. 40 €	50 156 €	15.00 %
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS		36 613.80 €		73.00%
Financement privé (à préciser)				0,00%
Financement privé (à préciser)				0,00%
TOTAL FINANCEMENTS PRIVES		0.00 €		0,00%
Ressources propres		13 376.60 €		26.67%
Emprunts				0,00%
Apports en nature				0,00%
TOTAL AUTOFINANCEMENT		13 376.60 €		26.67%
TOTAL DES RESSOURCES		50 156.00 €		100,00%

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan d'actions 2017/2018 du PETR : Animation du pôle, soutien à l'innovation, structuration du partenariat
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte ou document concernant cette action et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

5- Culture :

✖ Préfiguration du Musée de Saint-Antonin-NV :

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : MISSIONS PRÉALABLES ET DE PREFIGURATION À LA CRÉATION DU MUSÉE DE ST-ANTONIN ET PLAN DE FINANCEMENT – ANNÉE 2017

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que la Commune de St-Antonin a confié la mission d'élaboration du projet scientifique et culturel du musée de St-Antonin (« musée de France ») au PETR Midi-Quercy d'octobre 2015 à septembre 2016. Cette mission a été confiée à Jihan Ghiati-Chardon, chef de projet culture du PETR, à mi-temps.

Lors du comité de pilotage du 27 juillet 2016, les élus du PETR et de la Commune de St-Antonin présents à cette réunion ont convenu que la mission était suspendue pendant 3 mois d'octobre à décembre 2016, pour permettre à la chargée de mission d'avancer prioritairement sur le dossier Pays d'art et d'histoire, et qu'elle reprendra à compter du 1^{er} janvier 2017 à mi-temps. La DRAC a considéré opportun que la mission soit assurée par le PETR et a confirmé son souhait de poursuivre son accompagnement financier en 2017. La DRAC a également précisé que ce projet de musée sera un axe important du dossier Pays d'art et d'histoire.

En effet, outre la reconnaissance liée à la labellisation « musée de France », la collection actuelle et les perspectives d'enrichissement mais également les sources en archives et plus largement les ressources documentaires permettraient à termes, d'aborder l'histoire de l'ensemble du territoire Midi-Quercy et des hommes qui y ont vécu et qui l'ont habité, voire également de Communes proches telles que Penne dans le Tarn, Saillac dans le Lot, de la Préhistoire à l'époque contemporaine. Le musée s'inscrirait opportunément dans un réseau d'équipements patrimoniaux publics existants (l'Epopée Chapelière à Caussade, le centre d'interprétation La Mounière à Septfonds, l'abbaye de Beaulieu à Ginals, l'écomusée de Caylus) ainsi que des équipements en projets plus ou moins avancés (centre d'interprétation sur Neandertal à Bruniquel, château des enfants à Bioule,...) par des mutualisations de moyens humains et de programmations, des coopérations et coproductions (centre d'art La cuisine).

Les missions préalables et de préfiguration à la création du musée concernent pour 2017 : la finalisation du projet scientifique et culturel en lien avec la nouvelle conseillère musée à la DRAC (poste vacant d'octobre à fin novembre 2016), définition du statut des objets ethnographiques classés en matériel d'étude, suivi de l'étude préalable à l'aménagement de la réserve muséale, construction et mise en œuvre (rentrée scolaire 2017/2018) du parcours d'éducation artistique et culturelle sur la collection.

Une convention entre le PETR Midi-Quercy et la Commune de St-Antonin précisera les missions 2017, les modalités de mise en œuvre et d'organisation.

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel de la mission de préfiguration du musée de Saint-Antonin de janvier à décembre 2017 :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Poste chef de projet culturel 12 mois à mi-temps et service civique (salaires poste et indemnités service civique 12 mois, frais de déplacement dont comité scientifique membres bénévoles, formation, frais annexes)	25 000 €	DRAC (35%) Région (10%) Département (25%) Commune de St Antonin (10%) Autofinancement Pays Midi-Quercy (20%)	8 750 € 2 500 € 6 250 € 2 500 € 5 000 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette proposition et le plan de financement prévisionnel.
- **SOLLICITE** les subventions mentionnées dans ce plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

Voir en pages 65 à 68 du document d'appui le compte rendu du comité de pilotage restreint du 27 juillet 2016 à Saint Antonin.

IV- INFORMATIONS DIVERSES

- * Le 20 octobre l'INRA organise la journée finale du projet TATABOX.
Vous trouverez une présentation du projet via le lien_ : <http://www6.inra.fr/tatabox> ou en annexe page 69

L'INRA de Toulouse, dans le cadre du projet TATA-BOX, expérimente une nouvelle méthode participative pour analyser collectivement les transformations actuelles et à venir des agricultures locales dans le territoire Midi-Quercy

Après avoir co-construit un état des lieux des enjeux agricoles du territoire lors d'un premier atelier participatif (avril 2015), et caractérisé les formes d'agricultures à développer sur le territoire pour faire face aux grands changements à venir lors d'un second atelier (novembre 2015), l'**atelier du 20 octobre à la salle des fêtes de Monteils** doit permettre de co-construire les chemins de transition pour atteindre ces formes d'agricultures souhaitées pour votre territoire.

Ces ateliers sont ouverts à l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, citoyens, coopératives, restaurateurs, transformateurs, collectivités, consommateurs, associations...).

- * *M.BONHOMME a évoqué la nouvelle carte en prévision des zones ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) prévue dans le règlement de l'Union européenne N° 1305/2013. Cette 1^{ère} version de la révision proposée par le Ministère de l'agriculture aurait une incidence forte sur l'indemnité compensatoire versée aux exploitations actuellement situées en zone défavorisée simple.
Le département 82 serait le plus impacté et particulièrement le nord du Midi-Quercy.
M.MAFFRE a proposé qu'il soit proposé au prochain Comité syndical une motion pour demander la prise en compte de la situation particulière du Midi-Quercy et du Département 82.*

ANNEXE au compte-rendu

- Listing des projets remontés pour le Contrat de ruralité (distribué en séance).